

GUIDE DU DÉPOUILLEUR



CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES DEUX-SÈVRES

Association loi de 1901 – *statuts déposés auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres sous le N° W792002023 - Publication au Journal Officiel du 4 juillet 1990.*

Adresse postale : 26 Rue de la Blauderie 79000 NIORT - **Courriel :** genea79@orange.fr - **site internet :** www.genea79.fr

SOMMAIRE

	Page
Accueil.....	5
Le dépouillement.....	7
Les qualités du dépouilleur.....	8
Consignes générales et particularités.....	9
Baptêmes/Naissances.....	10
Sépultures/Décès.....	12
Mariages.....	14
Le contrat de mariage.....	16
Profession de foi.....	18
Abjuration.....	19
Tableaux des abréviations.....	20
La généalogie.....	22
Un cercle ou association de généalogie.....	23
Le CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES DEUX-SÈVRES.....	24

Accueil

Vous venez de rejoindre le groupe des dépouilleurs de notre association,

Nous sommes heureux de vous accueillir et vous remercions de votre aide précieuse.

Nous travaillons derrière notre ordinateur, la plupart du temps, mais nous aurons surement l'occasion de vous rencontrer, à l'une ou l'autre de nos sorties, à l'assemblée générale annuelle si vous êtes adhérent à jour de votre cotisation, à notre prochaine rencontre régionale, voire de vous compter parmi les administrateurs œuvrant au service de la cause généalogique, avec abnégation et désintéressement, en alimentant la revue, le blog, la page facebook, la base de données en ligne et son PTIZECHO DDS.

Notre équipe de bénévoles consacre à cette activité, une bonne partie de son temps libre. C'est un travail au quotidien que nous accomplissons dans la joie et la bonne humeur.

Notre base de données de 2 200 000 actes représente trente années de travail assidu et 16 m de rayonnages à disposition de tous, en salle de lecture des Archives départementales. Nous espérons que vous aurez autant de plaisir à la consulter que nous en avons chaque jour à l'alimenter.

En attendant de faire plus ample connaissance, nous vous souhaitons bon courage et surtout n'hésitez pas à nous contacter, si vous avez le moindre doute.

LE DÉPOUILLEMENT

C'est une activité bénévole qui consiste à lire acte par acte, tous les registres de notre département (paroissiaux, pastoraux, état civil, minutes des notaires). Elle se pratique à domicile, directement en ligne sur le site des Archives départementales

<https://archives-deux-sevres-vienne.fr/>

Ou en salle de lecture des mêmes Archives départementales. Dans les deux cas, elle participe à l'œuvre collective.

Ces travaux de relevé systématique sont suivis de saisie, de contrôle, d'édition de tables alphabétique et de l'alimentation des différentes bases de données. Pour les réaliser, les Archives départementales mettent à notre disposition un local équipé de matériel de bureau. Nous avons donc vis-à-vis de cet organisme, des obligations morales et contractuelles à respecter. Nous en sommes les garants. C'est la raison pour laquelle notre cercle a mis en place un groupe de travail affecté à la coordination des travaux.

LES QUALITÉS DU DÉPOUILLEUR

- Posséder un minimum d'expérience en généalogie.
- Être conscient de ses possibilités en matière de lecture, par souci d'honnêteté envers les personnes qui consultent nos travaux. La capacité à lire les actes anciens s'acquiert avec de l'expérience et nous avons tous, un jour, été débutant. Si la lecture des actes paroissiaux vous effraie, il reste l'état civil à la portée de tous.
- Manipuler les registres confiés avec la plus extrême précaution (les taches, annotations, plis sur les feuilles sont prohibés).
- Savoir travailler dans une optique collective (ce qui n'interdit pas de travailler sur une commune ou un notaire qui vous intéresse).

Quelles sont les conditions à remplir, comment procéder, quelles sont les règles à respecter ?

LES RÈGLES À RESPECTER

- La rigueur, pour respecter le travail de ceux qui vous suivent dans la chaîne d'exécution.
- Le respect des consignes données par le cercle et les imprimés validés par le conseil d'administration.
- L'utilisation du logiciel Nimègue
- L'achèvement du travail entrepris sans qu'il soit question de délai, puisque chacun avance à son rythme.
- L'information du cercle de l'avancée de vos travaux et de vos difficultés éventuelles.
- La sauvegarde régulière de vos travaux de saisie (pour éviter de recommencer)
- Le transfert périodique de vos travaux au cercle ou en une seule fois à la fin (soit par fiches manuscrites, soit par fichier informatique)

CONSIGNES GÉNÉRALES ET PARTICULARITÉS

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- 1 - Nous relevons **tous les actes** contenus dans les registres en ligne, soit actuellement jusqu'en 1912, y compris ceux qui vont au-delà, s'ils sont inclus dans un registre en ligne. Nous prenons en compte **la date de l'acte**
- 2 - Nous **respectons le rédacteur de l'acte** y compris dans ses carences orthographiques
 1. Nous retenons **le premier patronyme** rencontré dans l'acte. Ce qui n'interdit pas de se reporter à la signature ou au patronyme en marge, s'il y a doute.

PARTICULARITÉS : (classement alphabétique par nature)

Abréviations : préférer les formes normées : prénoms, professions, parenté

Actes déclassés : effectuer le relevé dans l'ordre dans lequel on les trouve dans les registres, le numéro de vue permettra de les retrouver.

Actes en double : il n'est pas nécessaire de relever le double, mais on peut indiquer en commentaire général : acte original vue 000/000. Si on décide d'en faire le relevé, il est nécessaire de mettre un point après le prénom pour différencier les deux actes.

Agés : utiliser la formule la plus courte. Pour environ indiquer ~ ou ca

Blancs ou espaces vides : Ne plus mettre de !,

mais noter INCONNU (pour un patronyme) ou ne rien mettre pour un prénom

Code notaire : indiquer n° INSEE de la commune de résidence + une lettre

Code paroisse : indiquer n° INSEE de la commune

Commentaire général : s'il y en a plusieurs, ils doivent être séparés par une virgule

Décédés : indiquer + après le prénom

Enfant légitimé : cette mention se porte en commentaire général sous la forme « MM » s'il s'agit d'une mention marginale

Enfant sans vie : relever les noms des parents et porter sans vie en commentaire général

Folio : préciser ce numéro lorsqu'il est présent dans une minute de notaire

Illisibles : ne plus mettre de ?, **mais** la partie illisible est remplacée par **ILLISIBLE**, sauf pour les dates (voir ci-dessous)

Date illisible : renseigner la date la plus proche et indiquer en commentaire général « Date approximative ».

Inconnus (enfants illégitimes, naturels, trouvés, abandonnés, avec ou sans surnom)

Père et mère INCONNUS (enfant abandonné, trouvé, ayant ou non un surnom)

Patronyme enfant : INCONNU

Prénom enfant : celui qui est indiqué

Père : INCONNU

Mère : INCONNUE

Si l'enfant porte un surnom, on précise en commentaire général : enfant trouvé à qui l'on a donné le surnom de X ».

Père INCONNU et mère CONNUE

Patronyme enfant : celui de la mère

Prénom enfant : celui qui est indiqué

Père : INCONNU

Mère : NOM Prénom

Obiit : signifie « il est mort en latin ». Relever les noms des parents et porter « obiit » en commentaire général

Vue et nombre de pages dans le registre : Information très importante pour repérer les actes, surtout lorsqu'ils sont déclassés.

Respecter le format 000/000

UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE EST RECOMMANDÉE :

Sur la saisie des dates avec Nimègue. Ne pas aller trop vite, une inversion des chiffres est vite faite et difficile à repérer.

Sur les numéros de vue

Baptêmes/Naissances

Nos recommandations particulières pour ce type d'actes portent principalement sur les points ci-dessous :

1. Commentaire Général

- Si les mentions marginales existent, indiquer «**MM**», sinon on ne met rien.
- Obit (si l'enfant est décédé)
- Date approximative (si la date n'a pu être lue)
- Toute autre précision

2. Parrain/Marraine/Témoins (P – M – T1 – T2)

- Parrain/marraine sont relevés de manière systématique, ainsi que la parenté quand elle est précisée
- Les témoins sont relevés seulement pour les membres de la famille du nouveau-né.
- Penser aux abréviations pour les professions et le degré de parenté. (relevés papier)

Sépultures/Décès

Nos recommandations particulières pour ce type d'actes portent principalement sur les points ci-dessous :

- Si parents ou conjoint décédés, rajouter † après le prénom
- S'il s'agit d'un veuf en seconde ou troisième nocces, le préciser en commentaire général

S/D		Sépultures - Décès			PAROISSE : COMMUNE :					Fiche n°		GENEA79 - 6/03/2021		
Date			Vue	NOM	Prénom	Sexe	Age	Profession	Conjoint	Père (prénom)		Commentaire général <i>(autre conjoint)</i>	Témoins	
J	M	Année	Reg						NOM, Prénom	Mère (NOM Prénom)	NOM - Prénom - Parenté			

Si Conjoint / parents décédés rajouter † après le nom

Mariages

Nos recommandations particulières pour ce type d'actes portent principalement sur les points ci-dessous :

1. Témoins

- Retenir ceux qui ont un lien de parenté avec les époux.
- Penser aux abréviations pour les prénoms, professions et parenté (pour faciliter la tâche des saisisseurs).

2. Commentaire Général

- Résidence seulement si elle est différente de la commune relevée
- Indiquer « date approximative » si la date la plus proche a été prise en compte.
- Enfant légitimé, quand c'est le cas.

3. 4. Autre commentaire

- Mention d'un contrat de mariage avec lieu, date et notaire
- Réhabilitation d'un mariage
- Nomination d'un curateur Ad hoc
- Mention d'un divorce

Attention : chaque commentaire est séparé par une **virgule**.

X			Mariages		COMMUNE :		N° Fiche :		GENEA79 6/3/2021	
Date Acte			Vue	NOMS/Prénoms des mariés	Prof	Prénom/père	NOM/Prénom mère	**Commentaire Général	Témoins :	
J	M	Année	Registre		Age	* dernier conjoint			NOM, Prénom, Parenté	
*** Autre commentaire						*				
*** Autre commentaire						*				
*** Autre commentaire						*				
*** Autre commentaire						*				
*** Autre commentaire						*				

** Résidence si différente commune relevée, Majeur(e), mineur(e), contrat de mariage, réhabilitation, divorce, etc... (chaque commentaire est séparé par une virgule)

Le contrat de mariage

Nos recommandations particulières pour ce type d'actes portent principalement sur les points ci-dessous :

4. Le numéro du folio

- Il est très utile pour repérer un acte dans les minutes anciennes. En général, il se trouve en haut à droite de la minute

5. Commentaire Général

- Résidence seulement si elle est différente de la commune de résidence du notaire relevé
- Indiquer « date approximative » si la date la plus proche a été prise en compte.
- Majeur ou mineur à défaut d'âge
- Présence d'enfants quand c'est le cas

6. 4. Autre commentaire

- **Promesse de mariage**
- **Résiliation d'un mariage** avec la date du contrat si elle est précisée
- Indication d'une tutelle avec date et Tribunal concerné
- Mention d'un divorce

Attention : chaque commentaire est séparé par une **virgule**.

C M			Contrats de mariage		NOTAIRE :			Cote :	N° Fiche :	GENEA79 6/3/2021
					Résidence :					
Date Acte			Folio	NOMS/Prénoms des mariés	Prof	Prénom/père	NOM/Prénom mère	**Commentaire Gé- néral	Témoins :	
J	M	An- née			Age	* dernier conjoint				NOM, Prénom, Parenté
*** Autre commentaire						*				
						*				
*** Autre commentaire						*				
						*				
*** Autre commentaire						*				
						*				

** Résidence si différente commune du notaire, Majeur(e), mineur(e), Promesse ou Résiliation du mariage, enfants, etc... (chaque commentaire est séparé par une virgule)

P F			Professions de foi				PAROISSE :			Fiche n°		GENEA79 6/3/2021
Date de l'acte			Vue	NOM	Prénom	Age	Père	Mère	Conjoint		Commentaire général	
Jour	Mois	Année	Registre				Prénom	NOM-Prénom	NOM - Prénom			

N.B. - Si père, mère ou conjoint décédé, rajouter † après le Nom ou le prénom

LISTE des Abréviations : « PRÉNOMS »

Classement alphabétique

Ab	Abraham	M
Ax	Alexandre	M
Al	Alexis	M
An	André	M
Ad	Andrée	F
A	Anne	F
At	Antoine	M
Ate	Antoinette	F
Aug	Auguste	M
Agn	Augustin	M
Bpt	Baptiste	M
Bt	Barthélémy	M
Bj	Benjamin	M
Bo	Bonaventure	M
C	Catherine	F
Cs	César	M
Ch	Charles	M
Ct	Charlotte	F
Cl	Claude	M
D	Daniel	M
Dv	David	M
Dn	Denis	M
Dne	Denise	F
Dm	Dominique	M
Ed	Edith	F
Ez	Elisabeth	F
Es	Esther	F
E	Etienne	M
Ege	Eugénie	F
Fl	Fleurance	F
F	François	M
Fe	Françoise	F
Gb	Gabriel	M
Gbe	Gabrielle	F
Gn	Geneviève	F
Go	Georges	M
G	Germain	M
Ge	Gemaine	F
Gi	Gilles	M
Gl	Guillaume	M
Hi	Hélène	F
H	Henri	M
Hr	Hilaire	M
Ho	Honorine	F
I	Isaac	M
Is	Isabelle	F
Jqe	Jacqueline	F
Jq	Jacques	M
Jqt	Jacquette	F
J	Jean	M
Je	Jeanne	F
Jh	Jehan	M
Jhe	Jehanne	F
Jo	Joseph	M
Js	Josué	M
Jd	Judith	F
Ju	Jules	M
Jn	Julien	M
Lr	Laurent	M
Lg	Léger	M
Lge	Légère	F
Ln	Léon	M
La	Léonard	M
L	Louis	M
Le	Louise	F
Md	Madeleine	F
Mgd	Magdeleine	F
Mg	Marguerite	F
Ma	Marianne	F
M	Marie	F
Mr	Marthe	F
Mn	Martin	M
Mt	Mathieu	M
Mtr	Mathurin	M
Mtre	Mathurine	F
Mi	Michel	M
Mie	Michelle	F
Mz	Moïze	M
N	Nicolas	M
Ne	Nicole	F
O	Olivier	M
Pl	Paul	M
Prt	Perette	F
Pe	Perrine	F
Ph	Philippe	M
P	Pierre	M
Ra	Radégonde	F
R	René	M
Re	Renée	F
Rb	Robert	M
Rs	Rose	F
Sa	Samuel	M
Sm	Simon	M
Sme	Simone	F
Sz	Suzanne	F
Sb	Sébastien	M
Th	Thomas	M
The	Thérèse	F
Ts	Toussaint	M
Ve	Vincende	F
V	Vincent	M

LISTE des Abréviations : « MOIS du CALENDRIER RÉPUBLICAIN »

Vd / Vend	Vendémiaire	Ni / Nivo	Nivôse	Ge / Germ	Germinal	Me / Mess	Messidor
Br / Brum	Brumaire	Pl / Pluv	Pluviôse	Fl / Flor	Floréal	Th / Ther	Thermidor
Fm / Frim	Frimaire	Vt / Vent	Ventôse	Pr / Prai	Prairial	Fr / Fruc	Fructidor
Co / Comp	Complémentaire						

LISTE des Abréviations : « PROFESSIONS »

Classement alphabétique

Ad	Adjoint
A	Agriculteur
Ap	Apothicaire
Aq	Arquebusier
Ab	Aubergiste
Av	Avocat
B	Blatier
Bd	Bordier
Bde	Bordière
Bc	Boucher
Bo	Boulangier
Cbr	Cabaretier
Cf	Cafetier
Ct	Cantonnier
Cap	Capitaine
Ca	Cardeur
Chp	Chapelier
Cb	Charbonnier
Cr	Charpentier
Ch	Charron

Cha	Chasseron
Ci	Chirurgien
Cd	Cordier
Cn	Cordonnier
Co	Couturière
C	Cultivateur
Cu	Curé
D	Domestique
Ep	Epicier
E	Escuyer
F	Fermier
Fc	Fille de confiance
Fo	Forgeron
Gc	Garde Champêtre
G	Garçon
Hc	Homme de confiance
I	Instituteur
J	Journalier
Je	Journalière
L	Laboureur

Lb	Laboureur à boeufs
Lr	Laboureur à bras
Mr	Maire
Ma	Manceuvre
Mg	Ménagère
Md	Marchand
MI	Maréchal
Mc	Maçon
Me	Meunier
Mn	Menuisier
M	Métayer
N	Notaire
Nr	Notaire royal
Ng	Négociant
Pt	Praticien
Pr	Procureur
Pf	Procureur fiscal
P	Propriétaire
Rt	Rentier
Sb	Sabotier

Sa	Sacristain
SI	Scieur de Long
Sn	Sénéchal
Sg	Sergent
S	Sergetier
Sve	Servante
Svi	Serviteur
T	Tailleur
Th	Tailleur d'habits
Te	Tailleuse
Ti	Tireur d'Étain
Tp	Tailleur de pierres
Tn	Tanneur
Tx	Texier
Ts	Tisserand
Vi	Vigneron
V	Voiturier

LISTE des Abréviations : « LIENS de PARENTÉ »

F	Frère
S	Soeur
G	Gendre
B	Bru

BF	Beau Frère
BS	Belle Soeur
BP	Beau Père
BM	Belle Mère

GP	Grand Père
GM	Grand Mère
O	Oncle
T	Tante

N	Neveu
C	Cousin
CG	Cousin Germain

LA GÉNÉALOGIE

C'est une science humaine qui consiste à établir les filiations. Mais, pour le généalogiste amateur, c'est beaucoup plus que cela. C'est une passion tenant de l'enquête et de la collection¹, c'est aussi un loisir individuel et familial, varié, ludique et culturel, permettant à chacun de faire œuvre de détective ou d'historien de la famille. C'est une aventure permanente, dans le sens où l'on sait où, quand et par qui l'on commence, mais on ne sait jamais où et par qui l'on finit.

La généalogie étant une science, elle implique forcément :

- **Ordre** : Il est indispensable de numéroter, répertorier, classer toutes les informations que vous collectez.
- **Méthode** : Elle est simple et universelle. Sans elle vous risquez de vous égarer parmi les homonymes.
- **Rigueur** : N'admettre que l'information vérifiée auprès de sources fiables (les originaux). Il est essentiel de ne pas inventer ou de faire des déductions trop hâtives.

À ces qualités doivent s'en rajouter d'autres, telles que :

- **L'honnêteté** : S'interdire par exemple, « d'emprunter » des documents officiels dans les mairies ou les salles d'archives, d'y apporter des annotations manuscrites ou de soustraire des feuillets.
- **La persévérance** : Ne pas abandonner à la première difficulté.
- **La curiosité et la tolérance** : Ces ancêtres que vous allez découvrir pouvaient parfois être riches ou nobles, protestants ou catholiques, bons, méchants, militaires, fonctionnaires, forçats, paysans ou mendiants, etc... Ils étaient pauvres la plupart du temps. Vous devrez les accepter tels qu'ils se présentent, même si leur vie ne correspond pas à vos attentes.
- **La sociabilité** : Demandez de l'aide auprès d'un cercle ou d'une association de généalogie, auprès des secrétaires de mairie ou des responsables de salle de lecture aux Archives départementales. Acceptez qu'ils ne puissent pas tout vous dire ou vous donner tout de suite. Ils font de leur mieux avec les moyens dont ils disposent. Gardez le sourire !

Aidez les autres quand vous le pouvez, échangez et si possible n'oubliez pas de dire « merci ».

1 Petit Guide de généalogie édité par la Fédération Française de Généalogie

UN CERCLE GÉNÉALOGIQUE – pour quoi faire ?

Les familles vivaient autrefois au sein d'un même village, s'éparpillaient peu et rarement. Avec le progrès et les moyens de communication actuels, elles se sont dispersées à travers le monde, éprouvant le besoin de retrouver leurs racines. L'engouement actuel pour la généalogie en est la conséquence. Pour répondre à ce besoin, des cercles ou associations de généalogie se sont créés en France, sous forme d'associations selon la loi du 1er Juillet 1901. Leur premier travail consiste à « dépouiller » les registres paroissiaux et pastoraux du département en privilégiant les mariages. Des tables alphabétiques imprimées sur papier sont constituées, facilitant le repérage des actes et levant les difficultés de lecture des actes anciens. Ces travaux sont à la disposition de tous les chercheurs aux Archives départementales et Mairies, sous des formes diverses selon les départements. Chaque cercle édite en principe un bulletin d'information trimestriel et possède aujourd'hui son propre site internet. La plupart d'entre eux sont regroupés au sein de la Fédération Française de Généalogie. Ils se réunissent en congrès locaux, régionaux, nationaux, échangent sur les forums, dans le but de faire connaître leurs travaux, faciliter les recherches et les rencontres entre tous les chercheurs, souvent cousins sans le savoir.

Certains organisent des séances d'initiation (adultes ou enfants), des cours de paléographie (étude de l'écriture ancienne) ou des ateliers de lecture d'actes anciens. Tous fonctionnent avec des bénévoles et font de leur mieux avec les compétences et les moyens dont ils disposent.

L'activité d'un cercle ou d'une association de généalogie présente surtout un double intérêt : elle contribue à la protection du patrimoine écrit du département (les registres ne sont plus fragilisés par de nombreuses manipulations et photocopies) ainsi qu'à la compréhension et la vulgarisation de l'histoire locale. Elle facilite également les relations sociales diverses et intergénérationnelles.

À force de travailler sur le terrain, les bénévoles d'un cercle sont devenus spécialistes des patronymes, de leur localisation et mouvements migratoires, des particularités locales. Ce sont des « experts », adeptes de l'entraide. Leur dévouement est (presque) sans limite.

Ce que l'on peut attendre d'un cercle généalogique

Il est possible de faire sa généalogie sans faire partie d'un cercle généalogique. Ce dernier ne fera pas la généalogie à votre place. En revanche, il peut vous apporter une aide précieuse tant dans l'apprentissage des méthodes et des sources d'investigations que dans les dépouillements. Cette aide vous permettra de dresser une généalogie fiable, sans ambiguïté. En sachant où l'on va, on gagne du temps et l'on en fait gagner au personnel des services consultés.

Ce que les dirigeants d'un cercle attendent de leurs adhérents

Avant tout l'esprit associatif. Chaque adhérent, selon ses compétences, son degré d'expertise et ses disponibilités, peut aider de diverses manières : d'abord en lui apportant son soutien par le biais d'une cotisation annuelle, puis en partageant ses travaux avec les autres adhérents via la revue quadrimestrielle, un forum de discussion, un blog, une page Facebook. Enfin en tenant des permanences ou en effectuant des relevés manuscrits, leur saisie informatique ou du relevé/saisie directe pour les plus avertis.

LE CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES DEUX-SÈVRES

Il a été créé en 1990. Ses statuts ont été publiés au Journal Officiel du 4 juillet 1990 et déposés à la Préfecture des Deux-Sèvres où ils sont conservés sous la référence W792002023. Il est affilié à la Fédération Française de Généalogie et membre de l'Union Généalogique du Poitou-Charentes-Vendée.

Son siège social est hébergé par les Archives départementales au n° 26 de la rue de la Blauderie à Niort.

Son objectif : Article 2 de nos statuts : « ... réunir des généalogistes amateurs afin, d'une part d'encourager et de faciliter leurs recherches généalogiques et d'autre part, de promouvoir sur le département des Deux-Sèvres, des actions d'intérêt général visant essentiellement à la sauvegarde du patrimoine historique et en particulier des documents d'archives anciens ».

Le cercle généalogique des Deux-Sèvres est animé par **un conseil d'administration**. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale annuelle. Ils se réunissent plusieurs fois l'année pour définir les actions à mener, compatibles avec leurs moyens financiers. Toute nouvelle candidature est la bienvenue, nous avons besoin de toutes les compétences, tant en termes de dépouillement, que de communication, d'informatique, d'histoire, de paléographie, comptabilité ou secrétariat, etc...

Le nombre **des adhérents** varie entre 500 et 700. Ils sont répartis sur tout le territoire national, en Europe, même en Australie et en Amérique du Nord. Ils peuvent être reçus aux permanences de Niort, Parthenay et Thouars ou bien encore sur rendez-vous.

Nos travaux représentent aujourd'hui 2 234 000 actes lus, transcrits manuellement, saisis, vérifiés et traités informatiquement pour enrichir une base de données consultable en ligne par tous, via notre site internet « genea79.fr », rubrique « rechercher » ou par nos adhérents à jour de leurs cotisations, via la rubrique « recherche avancée » pour des recherches plus approfondies. Ils sont aussi consultables de manière onéreuse chez notre prestataire national Filae <https://www.filae.com/v4/genealogie/homepage.mvc/homepageconnected>

Édités également sous forme de tables alphabétiques par commune, ou par notaire pour les contrats de mariage, elles sont conservées dans les mairies concernées de même qu'en salle de lecture des Archives départementales où elles occupent 16 m de rayonnages en consultation libre.

Le cercle dispose d'une bibliothèque d'ouvrages locaux et spécialisés, consultables lors des permanences niortaises.

Il édite sa revue : « GENE79 » trois fois l'an, ainsi que quelques ouvrages spécifiques : les costumes de nos ancêtres, les coiffes de nos ancêtres, les médaillés de Sainte Hélène, Poitevins au Canada aux 17ème et 18ème siècles, les aviateurs des Deux-Sèvres pendant la première guerre mondiale, le mémorial des Deux-Sèvres pour la guerre oubliée de 1870, un guide pour les recherches protestantes (opuscule très précieux pour notre département).

Pour joindre le CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES DEUX-SÈVRES :

Une adresse postale : 26 Rue de la Blauderie 79000 NIORT

Une adresse électronique : genea79@orange.fr

Un site INTERNET : www.genea79.fr

Pour adhérer au Cercle généalogique des Deux-Sèvres : https://www.genea79.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=37&Itemid=109

Pour s'abonner à son blog : <https://genea79.wordpress.com/>

Pour suivre sa page Facebook : <https://www.facebook.com/cerclegenea79/>